



NUMÉRO 2304-1238

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 4 avril 2023 à 19h30, au 238 route des Fermes, Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy, Mme France Lessard, M. Christian Roy,
M. Marc Lessard, Mme Joanie Roy, M. Jean-François Giguère

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jeannot Roy.

Était aussi présente madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2304-1238-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2304-1238-4

Il est proposé par madame France Lessard et résolu, que le procès-verbal de la séance du 14 mars 2023, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE les professionnels en architectures et en ingénieries approuvent les factures et les demandes de paiements numéro 9 et 10 en lien le la construction du bureau municipal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents plus de 72 heures avant la séance ;

2304-1238-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de mars 2023 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 55 916, 59 \$

D'autoriser madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à effectuer les paiements no 9 et 10 au montant total de 249 103, 41 \$ taxes incluses à Les Constructions GBM inc.. Cette dépense sera payée à même le règlement d'emprunt 241-21 décrétant une dépense de 2 685 000 \$ et un emprunt de 2 685 000 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

6. Rapport sur le déneigement

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion fait rapport sur la situation.

7. **Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 531 000 \$ qui sera réalisé le 18 avril 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 531 000 \$ qui sera réalisé le 18 avril 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
248-21	1 732 920 \$
248-21	798 080 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 248-21, la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements ;

2304-1238-7

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 avril 2023.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année ;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CAISSE DESJARDINS DE BEAUCE-CENTRE
825, AVENUE DU PALAIS
ST-JOSEPH-DE-BEAUCE, QC
G0S 2V0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale, greffière-trésorière. La Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 248-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 avril 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8. Résolution d'adjudication de contrat et l'échéancier de paiement

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	4 avril 2023	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	18 avril 2023
Montant :	2 531 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 248-21, la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 avril 2023, au montant de 2 531 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

68 000 \$	4,70000 %	2024
72 000 \$	4,40000 %	2025
75 000 \$	4,10000 %	2026
78 000 \$	3,90000 %	2027
2 238 000 \$	3,90000 %	2028

Prix : 98,04800

Coût réel : 4,37931 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

68 000 \$	4,70000 %	2024
72 000 \$	4,30000 %	2025
75 000 \$	4,05000 %	2026
78 000 \$	3,95000 %	2027
2 238 000 \$	3,95000 %	2028

Prix : 98,17000

Coût réel : 4,39631 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

2304-1238-8

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 531 000 \$ de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la directrice générale, greffière-trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

9. Schéma de couverture de risque incendie – Rapport annuel

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre, version révisée est entré en fonction le 1^{er} décembre 2016 ;

ATTENDU QU'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie ;

ATTENDU QUE le rapport annuel du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a pris connaissance du PMO et des indicateurs de performance pour le rapport annuel et prendra si nécessaires les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC Beauce-Centre ;

2304-1238-9

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables adopte le rapport annuel du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC Beauce-Centre qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10. Politique de location de salle

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dispose de certains espaces qui peuvent être mis à la disposition de tiers ou d'organismes de loisirs, culture et vie communautaire dûment reconnus ;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales doivent faire l'objet d'un plan de gestion des actifs ;

ATTENDU QUE la location de ses espaces doit être encadrée par des consignes claires ;

2304-1238-10

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu, que la *Politique de location de salle* soit adoptée tel que déposée.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

11. Règlement condition d'émission des permis et certificats

11.1 Avis de motion

Monsieur Jean-François Giguère donne avis de motion que sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement

modifiant le règlement numéro 217-17 *relatif aux conditions d'émission du permis de construction.*

11.2 Dépôt du projet de règlement

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a adopté en 2017 le règlement 217-17 *Règlement relatif aux conditions d'émission du permis de construction* ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son *Règlement relatif aux conditions d'émission du permis de construction* à la suite de certains changements effectués au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC Beauce-Centre ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 14 mars 2023 ;

2304-1238-11.2

Il EST PROPOSÉ par madame Joanie Roy et résolu, que le projet de règlement numéro 261-23 modifiant le Règlement numéro 217-17 *relatif aux conditions d'émission du permis de construction* soit adopté tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12. Adoption du règlement numéro 262-23 modifiant le règlement de taxation 2023

ATTENDU QUE le règlement numéro 254-22 - Taxation 2023 est en vigueur ;

ATTENDU il y a lieu de modifier l'article 6 dû à une modification au contrat de cueillette des ordures ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 14 mars 2023 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a dûment été adopté lors de la séance du 14 mars 2023 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 445 du *Code municipal*, une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

2304-1238-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le règlement numéro 262-23 soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

13. Adoption du règlement numéro 263-23 concernant les modalités de publications des avis publics

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu des articles 433.1 à 433.4 du Code municipal du Québec, adopter un règlement sur les modalités de publication des avis publics ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 mars 2023 ;

2304-1238-13

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :
QUE le règlement numéro 263-23 soit adopté et qu'il soit statué et décrété tel que déposé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

14. Projet du Moulin des Fermes

ATTENDU QUE la municipalité a un projet au site du Moulin des Fermes qui a été accepté à la demande d'aide financière au *Soutien au rayonnement des régions et du fonds régions et ruralité – volet 1 (FRR-Volet 1)*;

ATTENDU QUE des demandes de soumissions ont été envoyées sur invitation à au moins deux professionnels différents pour chaque service ;

2304-1238-14

IL EST PROPOSÉ par monsieur Christian Roy et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accepte la soumission de *Axys Consultants inc.* pour les services professionnels de la conception d'un plan pour la terrasse couverte au coût de 4 450 \$;

QUE les conseillers accordent à *AnalySol* le mandat pour l'étude de caractérisation du sol, la conception des plans pour la construction d'une installation septique au site du moulin des fermes.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

15. Soumissions reçues pour les travaux d'affaissement au 110, rang des Érables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services de laboratoire pour le contrôle des matériaux à trois professionnels différents en lien avec les travaux d'affaissement au 110, rang des Érables ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu qu'une seule soumission ;

2304-1238-15

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables retienne l'offre de services du Groupe *GÉOS* numéro 230069-CMI pour le contrôle des matériaux.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

16. Programme d'aide à l'entretien de réseau routier local - PAERRL

Reporté à une séance ultérieure.

17. Projet à vocation culturelle – Photo du développement de Saint-Joseph-des-Érables

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la MRC Beauce-Centre les documents pour le dépôt d'une demande de projet au Fonds culturel 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer un projet pour présenter l'histoire du développement de Saint-Joseph-des-Érables ;

ATTENDU QUE ces actions vont contribuer à la vitalité culturelle de la collectivité ;

2304-1238-17

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables dépose le projet en développement culturel 2021-2023 tel que présenté ;

QUE la municipalité s'engage à prendre en charge les coûts du projet qui ne seront pas remboursés par l'aide financière;

QUE le Conseil autorise madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

18. Appui au comité du Moulin des Fermes pour l'appel de projets en développement culturel

ATTENDU QUE la municipalité a reçu de la MRC Beauce-Centre les documents pour le dépôt d'une demande de projet au Fonds culturel 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a un comité de citoyens pour les projets au Moulin des Fermes ;

ATTENDU QUE ce comité citoyen a un projet qui contribue à la vitalité culturelle de la collectivité ;

2304-1238-18

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le comité du Moulin des Fermes dépose le projet en développement culturel 2021-2023 tel que présenté ;

QUE les membres du Conseil appuient le comité dans le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE la municipalité s'engage à prendre en charge les coûts du projet qui ne seront pas remboursés par l'aide financière;

QUE le Conseil autorise madame Marie-Josée Mathieu, directrice générale à déposer et à signer, pour et au nom du comité du Moulin des Fermes tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

19. Suivi de la rencontre sur la présentation de l'étude des solutions du pont de Saint-Joseph

Le maire fait un résumé des solutions présentées lors de la rencontre qui a eu lieu le 30 mars 2023 avec le ministère des Transports, la ville Saint-Joseph-de-Beauce, la MRC Beauce-Centre, la directrice du bureau de comté du député Luc Provençal ainsi que la firme CIMA + qui a fait la présentation de l'étude. Une rencontre sera prévue prochainement entre Ville St-Joseph, le député monsieur Luc Provençal et la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables afin d'avoir l'avis du milieu face aux solutions présentées.

20. Planification des travaux de voirie 2023

Il est convenu par tous les membres du Conseil qu'une séance de travail ait lieu le 19 avril 2023 à 18h30 pour la planification des travaux de voirie 2023

21. Rapport du maire

Le maire fait un résumé de la visite à sa ferme du député Luc Provençal accompagné par de la cheffe de cabinet et d'un conseiller politique du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) le 31 mars dernier. Cette journée « sur le terrain » consistait à visiter et échanger avec quelques producteurs de Beauce-Nord ainsi qu'avec la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches et les producteurs de la région. Le maire a saisi cette occasion afin de discuter des préoccupations en lien avec le régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral qui impacte grandement le territoire de la municipalité.

22. Correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

a) Tour Cycliste des Policiers de Laval dans le cadre d'Opération Enfant Soleil

2304-1238-22a

Il est proposé par monsieur Marc Lessard et résolu d'autoriser madame Marie-Josée Mathieu de fournir, aux organisateurs de l'événement, l'approbation de droit de passage dans la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 1er juin prochain, sur le rang des Érables.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

b) Classique de golf – Beauce-Centre Économique

2304-1238-22b

Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables appuie l'activité de la classique de Golf de Beauce-Centre Économique en participant à leur plan de partenaire Bronze au coût de 250 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

c) Débroussaillage 2023

2304-1238-22c

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à l'entreprise Débroussaillage

Adam Vachon d'exécuter les travaux de débroussaillage, sur une période de trois jours, dans le rang des Érables et le rang St-Bruno avant le 15 juillet 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

d) Championnat Canadien de volley-ball – Condors U16F de Saint-Joseph

2303-1238-22d

Il est proposé par madame France Lessard et résolu d'accorder un don de 100 \$ à la demande de don de madame Enza Dumont, citoyenne de Saint-Joseph-des-Érables, pour sa participation au Championnat Canadien en volley-ball qui se déroulera à Calgary du 9 au 14 mai 2023.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard s'abstient de vote sur ce point, car il mentionne son conflit d'intérêts.

e) Festival des Travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce

2303-1238-22e

Il est proposé par monsieur Jean-François Giguère et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde une commandite de 300 \$ au *Festival des Travailleurs de Saint-Joseph-de-Beauce* qui en est à sa 41^{ème} édition.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Monsieur Marc Lessard s'abstient de vote sur ce point, car il mentionne son conflit d'intérêts.

23. Varia

a) Déneigement de la route St-Jules

Suite à la demande du Conseil lors de la dernière séance, la directrice générale informe les membres du Conseil des informations recueillies pour le déneigement de cette portion de route forestière.

b) Éco-Centre mobile

Le maire demande l'avis des conseillères et conseillers sur la possibilité d'avoir un conteneur en saison estivale pour la récupération de tubulure d'érablière. Les membres du Conseil sont favorables si ce service est payé en totalité par un programme de récupération. Des informations seront prises auprès de la MRC Beauce-Centre pour la faisabilité de ce projet.

24. Période de questions et commentaires

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

25. Levée de l'assemblée

2304-1238-25

À 22h22, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jeannot Roy, maire

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière